

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-124 du 28 septembre 2022
Décision modificative - Budget « Assainissement »
Régularisation des restes à réaliser 2021**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de RETERRE, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 49	Votants : 53	POUR : 53
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 53	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DÉSARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. FONTVIELLE à DÉSARMENIEN, SCHMIDT à MOREAU, VERDIER à LUQUET L, VIRGOULAY à GRASS.

Excusés : MM. JOULOT, SIMONET B, RICHIN, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Bernadette MÉANARD

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Suite à une erreur, dans les restes à réaliser de 2021 du budget « Assainissement », pour un montant global de 165 400 € (reliquat du marché à hauteur de 144 000 € auxquels doit être rajouté l'actualisation des prix pour 11 400 € + une marge supplémentaire de 10 000 €).

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DE S CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
PG : RESEAU SEPARATIF Immo. corpor. en cours - Instal. matériel, outil.			2315	102
PG : CREATION-EXTENSION-RESEAU Immo. corpor. en cours - Instal. matériel, outil.	2315	105		
DEPENSES- INVESTISSEMENT		165 400,00		165 400,00

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 03 octobre 2022
Pour copie conforme, le 03 octobre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220228-2022-124-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022